

Sécurité du gaz

L'ITIGS est votre partenaire

Audits de sécurité
Inspections sur site
Contrôles d'étanchéité
Conseils
Formation continue
Expertise après accidents



Sécurité du gaz

L'ITIGS est votre partenaire

L'Inspection Technique de l'Industrie Gazière Suisse ITIGS contribue à l'exploitation en toute sécurité des installations de distribution et de consommation de gaz naturel, de gaz liquéfié et de gaz renouvelables. Les spécialistes de l'ITIGS soutiennent par leur expertise l'élaboration des directives et leur mise à jour.

Les activités de l'ITIGS sont essentiellement:

Audits de sécurité

Sur mandat des cantons, l'ITIGS audite régulièrement quelque 120 exploitants de réseaux de gaz naturel et vérifie la conformité de leur qualification et de leur organisation. Pour ce faire, l'ITIGS vérifie l'ensemble de la chaîne de sécurité; de la production de gaz lorsqu'il y en a une, en passant par le stockage, à la distribution jusqu'à son utilisation. L'objectif étant de garantir la sûreté, la fiabilité des exploitations afin qu'aucun accident ne survienne dans les entreprises de distribution et sur les réseaux de gaz. L'évaluation se fonde sur la réglementation en vigueur et sur le règlement technique de la SSIGE.

Inspections sur site

L'ITIGS effectue, sur mandat des entreprises de distribution de gaz, de la police du feu ou de l'assurance immobilière, des inspections chez les exploitants de réseaux de gaz, dans l'artisanat et l'industrie ainsi que dans les ménages. Elle vérifie si les installations sont conformes à la réglementation en vigueur et si elles fonctionnent en toute sécurité. Les entreprises inspectées sont également évaluées sur le plan des exigences en matière de sécurité au travail et de protection de la santé. Les rapports d'inspection servent aux exploitants d'installations et aux autorités de pièces justificatives en termes de sécurité.



Portrait de l'ITIGS

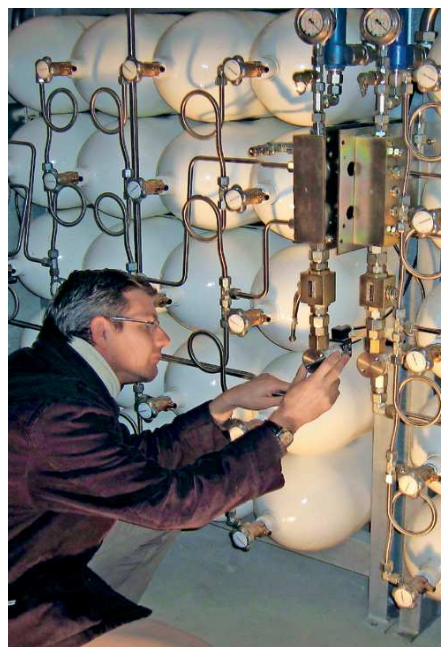
L'ITIGS a été créée en 1911 suite à un grave accident dû à une fuite de gaz de ville à Genève. L'objectif était de garantir la sécurité de l'utilisation du gaz naturel au travers d'un organisme d'inspection indépendant. Cette idée directrice s'applique aujourd'hui encore avec succès à l'ensemble des installations gazières.

L'ITIGS de la SSIGE est auditée périodiquement par le Service d'accréditation suisse (SAS) et, conformément à la norme ISO 17020, elle est désignée comme un organisme d'inspection accrédité de la Confédération helvétique.



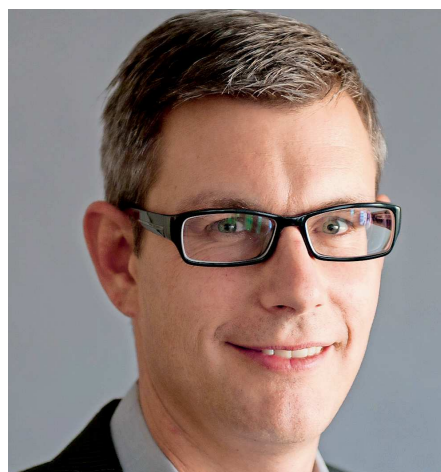
Contrôles d'étanchéité

Dans le cadre de l'exécution de la loi fédérale sur les installations de transport par conduites, l'ITIGS accomplit des procédures d'approbation des plans et effectue des contrôles d'étanchéité. Dans ce domaine, la plupart des cantons ont conclu un contrat de prestations avec la SSIGE, qui est exécuté par l'ITIGS. Pour l'approbation d'installations de gaz, l'ITIGS établit un rapport technique et évalue le niveau de sécurité des installations qui seront mises en exploitation. Pour effectuer les contrôles d'étanchéité, elle vérifie sur site, par des mesures, la conformité des installations de transport par conduite avec les exigences d'étanchéité – afin d'assurer un haut niveau de sécurité.



Conseils

Les inspecteurs de l'ITIGS sont à disposition des acteurs de la branche gazière afin de fournir des conseils tant sur la sécurité que sur les techniques relevant de l'industrie gazière. Le périmètre de ses prestations concerne les domaines de la planification, de la mise en œuvre et en service, d'installations ainsi que de l'exploitation et de la maintenance. Cette assistance proposée par l'ITIGS assure une mise en application uniforme des meilleures pratiques et des règles de sécurité.



Formation continue

L'expérience pratique des inspecteurs de l'ITIGS est intégrée dans l'offre de formation de la SSIGE. Les experts dispensent également des cours spécifiques sur les thèmes concernant la sécurité. L'offre s'étend à la sécurité au travail, à l'extinction d'incendies provoqués par une fuite de gaz, aux travaux sur les conduites, à la recherche de fuites et à la maintenance des installations de gaz et des stations-service.

Expertise après accidents

En Suisse, par l'action de l'ITIGS, les perturbations d'exploitation sont très rares et fort heureusement les accidents dus au gaz également. En cas de sinistre, l'ITIGS et ses experts sont chargés par les distributeurs de gaz, les autorités judiciaires ou les assurances de procéder à des inspections voire des expertises et d'établir les rapports relatifs. La recherche des causes de l'accident et l'élaboration de mesures appropriées contribuent également à améliorer davantage la sécurité liée à l'utilisation du gaz naturel.



Contact

SSIGE | Inspection Technique
de l'Industrie Gazière Suisse (ITIGS)
Ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 310 48 60
→ www.ssige.ch/ITIGS

